

**Avis public**

***Modification au calendrier des séances  
ordinaires***

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis public est, par la présente, donné par la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière :

- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté, lors de la séance extraordinaire du mercredi 22 février 2023, une résolution afin de modifier le calendrier des séances ordinaires de l'année 2023 ainsi :

La séance ordinaire qui devait se tenir le 28 mars 2023, à 19 h, est annulée.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 23<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN 2023.



---

**M<sup>e</sup> Kim Fortin**  
**Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière**

**Certificat de publication**

Je soussignée, M<sup>e</sup> Kim Fortin, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Au bureau de la Ville, le 23 février 2023.
- Sur le site Internet de la Ville, le 23 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an 2023.



---

**M<sup>e</sup> Kim Fortin**  
**Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière**